

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public**

**Paris Musées**

**Séance du 4 mars 2020**

**Objet : Ajustements tarifaires concernant les privatisations d'espaces du Palais Galliera et de la Maison de Victor Hugo à Guernesey**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n°20170706-20 du Conseil d'administration de Paris Musées en date du 6 juillet 2017 ;

Vu la délibération n°20181218-3 du Conseil d'administration de Paris Musées en date du 18 décembre 2018, par laquelle le Président du Conseil d'administration reçoit délégation de pouvoirs pour fixer, dans les limites déterminées par le Conseil d'administration, les tarifs des droits prévus au profit de l'établissement public.

**Délibère :**

**Article 1 :** Les grilles tarifaires relatives à la mise à disposition d'espaces dans les musées de la Ville de Paris telles qu'annexées à la présente délibération sont applicables dès l'accomplissement des formalités de publicité de la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY